

Référence : FDS_518_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 18/12/2013
Remplace les éditions précédentes

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Algospeed 10.50.10

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO Expert France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 01 49 64 59 54
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 99

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Non classé

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE) :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence : Aucun

Phrase additionnelle : Aucune.

2.3 Autres dangers

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement No. INDEX	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate de potassium	7757-79-1 231-818-8 01-2119488224-35-0017	O – Comburant ; R 8	Oxid. Sol. 2; H272	>= 5 - <= 35

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

Référence : FDS_518_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 18/12/2013
Remplace les éditions précédentes

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Ce produit n'est pas inflammable.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau.
Eau pulvérisée.
Produit sec.

Moyens d'extinction inappropriés : Dioxyde de carbone (CO₂).
Mousse.
Sable.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Décomposition possible au-dessus de 130 °C.
Produits de décomposition thermique : Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, chlore, acide chlorhydrique.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Référence : FDS_518_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 18/12/2013
Remplace les éditions précédentes

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Aucune mesure particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
Protéger de toute contamination.
Protéger de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL
Nitrate de potassium : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: effets systémiques
Valeur: 36,7 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: effets systémiques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 20,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: effets systémiques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 12,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: effets systémiques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 12,5 mg/kg

Référence : FDS_518_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 18/12/2013
Remplace les éditions précédentes

PNEC
Nitrate de potassium : Eau douce
Valeur: 0,45 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,045 mg/l

Valeur Limite Plafond
Valeur: 4,5 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Cristallisé.

Couleur : Divers.

Odeur : Inodore.

pH : env. 4. Concentration : 100,00 g/L, 20 °C

Hydrosolubilité : Soluble.

Décomposition thermique : env. 130 °C. Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition thermique.

Propriétés comburantes : Manuel d'épreuves et critères. Test O.1 (Recommandations ONU pour le transport de marchandises dangereuses).

Masse volumique : Env. 1.000 kg/m³

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

Référence : FDS_518_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 18/12/2013
Remplace les éditions précédentes

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Autres informations: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Température 130 degré Celsius
Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Bases
Matières organiques
Poudres métalliques

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NOx)
Ammoniac

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL₅₀: > 2.000 mg/kg, rat
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin, Résultat : non irritant, OCDE Ligne directrice 404.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin, Résultat : non irritant, OCDE Ligne directrice 405.
Autres informations : : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Composants:

Nitrate de potassium :

Toxicité aiguë par voie orale DL₅₀: > 2.000 mg/kg, rat
Toxicité aiguë par inhalation CL₅₀: > 0,527 mg/l, rat
Toxicité aiguë par voie cutanée DL₅₀: > 5.000 mg/kg, rat
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau

Référence : FDS_518_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 18/12/2013
Remplace les éditions précédentes

Lésions oculaires
graves/irritation oculaire

Lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux

Toxicité spécifique pour
certains organes cibles -
exposition répétée

Rat, 1 jour, NOAEL: \geq 1.500 mg/kg

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Evaluation écotoxicologique

Données Toxicologiques sur
les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Composants:

Nitrate de potassium :

Toxicité pour le poisson : CL₅₀: > 100 mg/l, 96 h, Poisson

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques. : CE₅₀: 490 mg/l, 48 h, Daphnia magna

Toxicité pour les algues : CL₅₀: \geq 1.700 mg/l, 10 jours

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Nitrate de potassium :

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Ne s'accumule pas dans les organismes.

Composants:

Nitrate de potassium :

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

Référence : FDS_518_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 18/12/2013
Remplace les éditions précédentes

12.4 Mobilité dans le sol

Produit :

Répartition entre les compartiments environnementaux : Légèrement mobile dans les sols.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Pas d'information disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.
-

Référence : FDS_518_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 18/12/2013
Remplace les éditions précédentes

SECTION 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

Référence : FDS_518_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 18/12/2013
Remplace les éditions précédentes

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : 1230-2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

SECTION 16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles

Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Cette FDS a été révisée dans sa totalité et mise au nouveau format du règlement n°453/2010.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.